

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

2021-2022

du geste à
L'INNOVATION

INNOVATION-DESIGN

et **Savoir-Faire d'excellence :**
répondre aux nouvelles tendances

Entreprises aux savoir-faire d'excellence,
Intégrez le design au cœur de votre stratégie
et améliorez votre performance et votre
développement économique.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr

AMI design, c'est quoi ?

Cet AMI est lancé pour permettre à toutes les entreprises de Nouvelle-Aquitaine qui le souhaitent, de bénéficier de l'accompagnement d'un designer pour formaliser ou maturer des projets ou idées de nouveaux produits ou services.

Cet accompagnement est financé par la Région.

Pour quels projets ?

Tout projet mobilisant des savoir-faire d'excellence et qui déboucheront sur de nouveaux produits ou services.

L'approche design appliquée aux entreprises aux savoir-faire d'excellence pourra par exemple faciliter la rencontre de savoir-faire (le savoir-faire d'un lissier au service du développement de nouveaux textiles, le savoir-faire autour du cuir pour révolutionner les métiers du packaging) ou questionner l'usage de produits (sac, luminaire, vêtement, tapisserie, mobilier...) ou encore utiliser des matières sur des usages inhabituels (de l'émail pour un sac, du bois ou du cuir dans les arts de la table...).

Pour tout renseignement :

■ **Unité Filière Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art**
savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr

+ d'info

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Pourquoi une approche design ?

Le design permet de créer de la valeur pour une entreprise en rendant son produit différent de celui de la concurrence, plus attractif. C'est un facteur de compétitivité des entreprises qui renforce la dimension stratégique dans le cadre de leur développement.

Le design peut prendre plusieurs formes : design produit, design de service, design de marque, design packaging, design numérique, UX design, design d'espace.

Lancement

01/02/2021

Date limite

de dépôt de dossier
31/12/2022

Jury

15/04/2021

15/09/2021

15/03/2022

15/09/2022

Les projets retenus dans le cadre de cet AMI feront l'objet de valorisation de la Région sur ses supports de communication ou actions régionales.

